



M Jaffré, secrétaire départemental du SNES-FSU

A Madame l'Inspectrice d'Académie d'Eure et Loir,

Fait à Chartres, le 19 janvier 2021

Objet : Situation des Assistant-es d'Éducation

Madame l'inspectrice d'académie,

Dans un précédent courrier, nous avons formulé la demande d'un point d'étape sur le recrutement des AED concerné-es par les moyens déployés dans le but de soutenir les vies scolaires en novembre pour faire face à la crise sanitaire.

Suite à votre réponse ne contenant pas une partie des informations demandées au prétexte qu'il était trop tôt pour faire un bilan, nous réitérons cette demande de point d'étape qui devrait à nos yeux s'articuler autour des questions suivantes : Combien de contrats d'AED ont été étendus grâce à cette dotation complémentaire ? Dans quels établissements ? Combien de personnels supplémentaires ont été recrutés ? Dans quels établissements ? Quels moyens restent disponibles car non utilisés pour le moment ?

Nous souhaitons aussi connaître les critères qui ont présidé au choix des établissements bénéficiant d'AED supplémentaires.

Concernant l'Assistant-es d'éducation recruté-es par le rectorat, avec lettre de mission faite par l'IPR-EVS, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre le contrat ainsi que la lettre de mission afin que nous puissions nous assurer que nos collègues sont correctement couverts dans l'exercice de leurs missions.

Nous ne comprenons pas, qu'alors qu'un deuxième personnel était prévu, le support soit supprimé.

Il ne serait pas non plus compréhensible que l'ensemble des moyens budgétaires mis à la disposition des vies scolaires du département ne soient pas utilisés. Le besoin d'AED supplémentaire est pourtant criant. Le choix fait, à la place, de priver certains établissements de leurs personnels de vie scolaire afin qu'ils et elles assurent les missions dans d'autres établissements mis en difficultés pour cause de cas contact ou COVID dans les vies scolaires ne permet pas une amélioration de la situation. Il met en tension les vies scolaires dans les établissements « déshabillés » pour l'occasion tout en augmentant le brassage des personnels.

En outre, nous savons tous combien, dans la période de crise sanitaire que traverse notre société, ces emplois peuvent permettre d'aider des personnes et notamment des jeunes, directement impactés par la crise économique et sociale qui en découle.

En cette période particulière et suite aux annonces gouvernementales qui ne permettent pas de penser que la situation s'améliore rapidement, nous vous demandons dès maintenant l'extension des mesures prises dans le recrutement d'AED supplémentaire à la totalité de l'année scolaire en cours.

D'autre part, concernant les autres personnels AED en contrat d'un an depuis le début de l'année scolaire 2020-2021, nous tenons à vous alerter sur la précarité dans laquelle ces personnels se retrouvent en l'absence de perspective au-delà de l'été prochain. Cette absence de perspective ne leur permet de se projeter ni dans leur missions qui peuvent si rapidement prendre fin, ni dans leurs parcours professionnel ou de formation. De plus, cela rend difficile le recrutement pour des contrats aussi courts, recrutement particulièrement difficile dans notre département et notamment dans les établissements à l'écart des centres urbains.

Il nous semble donc important que, comme la réglementation le permet, des contrats de trois ans soient proposés à ces personnels. Nous vous remercions de bien vouloir inviter les chefs d'établissement à privilégier ce type de durée de contrat plutôt que la durée d'un an qui semble malheureusement être aujourd'hui la norme.

Puisque les établissements peinent à trouver des personnels de vie scolaire, il nous semblerait également pertinent que ce recrutement soit fait en amont au niveau de la DSDEN. Nous savons que celle-ci s'est déjà engagée en ce sens pour les recrutements liés à la dotation supplémentaire de novembre-décembre 2020.

Plus largement, il nous semble également nécessaire de prévoir dès maintenant de doter le département d'une brigade d'AED remplaçant-e-s à la rentrée 2021.

La pandémie a démontré avec éclat combien ces personnels sont essentiels au bon fonctionnement des établissements. Cela doit se traduire par une augmentation des rémunérations de ces personnels.

Dans la perspective de la préparation de la rentrée 2021, il nous semble donc indispensable de prévoir le recrutement d'assistants d'éducation supplémentaires pour pouvoir abonder la dotation de tous les établissements.

Dans les vies scolaires comme dans toute l'éducation nationale, un plan d'urgence est nécessaire. C'est ce que les personnels des vies scolaires réclament en se mobilisant ce mardi 19 janvier ainsi qu'avec tous les personnels de l'éducation le mardi 26 janvier prochain.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez aux personnels et des réponses que vous nous apporterez, nous vous assurons, Madame l'inspectrice d'académie, de notre engagement envers la fonction publique, ses missions au service de la population et envers l'ensemble de ses personnels.

M Jaffré, secrétaire départemental du SNES-FSU